

D2024-048

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 3 juillet 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vèrène, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie,

Procurations :
Christine BIGOURET-DENAES à Marie-Anne JARLIER
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Jean-Luc MEYER à Isabelle COQUEL
Bruno TIRADON à André GAZET
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

Absents/ Excusés : CELSE Jean-Louis, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Taillerie : Approbation du projet et demande de subventions

Rapporteur: Mme Isabelle COQUEL, 7ème adjointe

La Taillerie est un bâtiment industriel acquis par la Ville de ROYAT par le biais de l'EPF SMAF. Ce bâtiment est inscrit aux Monuments Historiques. Cette acquisition a été faite dans l'objectif de restaurer ce patrimoine industriel remarquable afin de mettre en valeur les activités liées à la taille des pierres fines.



D2024-048

En septembre dernier, de nombreuses infiltrations ont été constatées à la Taillerie lors des journées du Patrimoine. Un diagnostic de la toiture a été réalisé par l'Entreprise NAILLER, avec l'assistance de Madame AGENIS, Architecte des Monuments Historiques auprès du Cabinet ACA Architectes. Le diagnostic a révélé la nécessité de mise hors d'eau urgente, notamment par le remplacement de tuiles cassées et percées par l'usure, le remplacement de tuiles scellées au faitage et arêtiers. Une cheminée devait être déposée et les solins repris au mortier sur couloir zinc. Les travaux ont été réalisés au premier trimestre 2024.

Dans le cadre du projet de réhabilitation complète de ce patrimoine industriel, il y a un intérêt à faire réaliser un diagnostic patrimonial afin de connaître parfaitement le bâti et d'étudier ses spécificités afin de les mettre en valeur lors de travaux de restauration.

Un dossier de subvention a été déposé auprès de la DRAC, de la Région AURA et du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

L'opération peut s'inscrire dans différents dispositifs d'aides financières, le plan de financement suivant est présenté :

Dépenses HT		Recettes			
		Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Subvention	Taux réel en %
Diagnostic	39 375 €	DRAC	39 375 € €	15 750 €	40%
		REGION AURA		7 875 €	20%
		CD63		7 875 €	20%
		AUTOFINANCEMENT		7 875 €	20%
TOTAL	39 375€	TOTAL		39 375 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de réalisation d'un diagnostic patrimonial**
- **d'arrêter le plan de financement,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes formes d'aides financières et de subventions pour le financement de cette opération et à prendre toutes les décisions permettant la réalisation de cette opération,**
- **de rappeler que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel ALEDO

